



Bruxelles, le 25 juillet 2006.

SITUATION DES RATIFICATIONS ET ADHESIONS

(au 1^{er} juillet 2006)

Convention douanière relative à l'importation

temporaire de matériel professionnel

Entrée en vigueur le 1er juillet 1962

PARTIES CONTRACTANTES	Dates de signature sous réserve de ratification	Dates de signature sans réserve ou de dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion (1)
AFRIQUE DU SUD	-	1971-09-28 Annexes A,B,C.
ALGERIE	-	1972-09-05 Annexes A,B,C.
ALLEMAGNE	1962-03-08	1969-07-11 Annexes A,B,C.
AUSTRALIE	-	1967-12-04 Annexes A,B,C.
AUTRICHE	1961-10-30	1962-10-05 Annexes A,B,C.
BELGIQUE	-	1965-09-07 Annexes A,B,C.
BULGARIE	-	1964-07-31 Annexes A,B,C.
CHYPRE	-	1972-12-15 Annexes A,B,C.
COREE (Rép. de)	-	1978-04-04 Annexes A,B,C.
CROATIE	-	1994-09-29 Annexes A,B,C.
CUBA	1962-02-28	1962-12-03 Annexes A,B,C.
DANEMARK	1962-03-27	1965-04-14 Annexes A,B,C. (4)
EGYPTE	-	1963-03-25 Annexes A,B,C.
ESPAGNE	1962-02-21	1963-02-11 Annexes A,B,C.
ETATS-UNIS	-	1968-12-03 Annexes A,B,C. (6)
FINLANDE	-	1964-08-01 Annexes A,B,C.
FRANCE	1962-03-31	1962-03-31 Annexes A,B,C.
GRECE	-	1962-07-19 Annexes A,B,C.
HONGRIE	-	1963-02-04 Annexes A,B,C.
IRAN (Rép. islamique d')	1962-02-16	1968-04-16 Annexes A,B,C.

Par souci d'économie, les documents font l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

« Copyright © 2006 Organisation mondiale des douanes. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org ».

PARTIES CONTRACTANTES	Dates de signature sous réserve de ratification	Dates de signature sans réserve ou de dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion (1)
IRLANDE ISLANDE ISRAEL ITALIE JAPON	- - - 1961-12-07 -	1965-04-15 Annexes A,B,C. 1970-12-08 Annexes A,B,C. 1966-02-01 Annexes A,B,C. 1963-09-20 Annexes A,B,C. 1973-08-01 Annexes A,B,C.
KENYA L'ANCIENNE REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE LESOTHO LIBAN LUXEMBOURG	- - - - - -	1983-08-31 Annexe C. 1996-04-03 1982-01-27 Annexes A,B,C. 1979-12-11 Annexes A,B,C. 1966-01-28 Annexes A,B,C.
MADAGASCAR MALTE MEXIQUE NIGER NORVEGE	- - - 1962-03-14 1962-03-30	1962-04-12 Annexes A,B,C. 1988-05-11 Annexes A,B,C. 2000-11-07 Annexes A et B. 1962-03-14 Annexes A,B,C. 1962-03-30 Annexes A,B,C.
NOUVELLE-ZELANDE OUGANDA PAYS-BAS POLOGNE PORTUGAL	- - - 1962-03-15 -	1977-05-17 Annexes A,B,C. 1989-07-11 Annexes A,B,C. 1964-01-17 Annexes A,B,C. (3) 1969-07-19 Annexes A,B,C. 1962-03-15 Annexes A,B,C.
REP. CENTRAFRICAINE REP. TCHEQUE ROUMANIE ROYAUME-UNI SERBIE ET MONTENEGRO	- - - 1962-02-27 -	1962-04-01 Annexes A,B,C. 1993-01-01 1968-03-26 Annexes A,B,C. 1964-03-19 Annexes A,B,C. (2) 2002-02-04 Annexes A,B,C.
SLOVAQUIE SLOVENIE SRI LANKA SUEDE SUISSE	- - - 1962-03-30 1961-12-07	1993-02-05 Annexes A,B,C. 1993-02-23 Annexes A,B,C. 1991-05-23 Annexes A,B,C. 1964-03-19 Annexes A,B,C. 1963-04-30 Annexes A,B,C. (5)
THAILANDE TRINITE-ET-TOBAGO TUNISIE TURQUIE ZIMBABWE	- - - 1962-03-31 -	1994-09-30 Annexes A,B,C. 1981-01-05 Annexes A,B,C. 1972-04-21 Annexes A,B,C. 1974-08-23 Annexes A,B,C. 1987-02-18 Annexes A,B,C.
NOMBRE DE PARTIES CONTRACTANTES : 55		

- 1) La Convention est entrée en vigueur le 1 juillet 1962, trois mois après la date de la cinquième signature sans réserve. Depuis lors, la Convention entre en vigueur à l'égard de tout Gouvernement qui la ratifie ou qui y adhère, trois mois après la date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion.
 - 2) Etendu à la même date à Jersey, à l'Île de Man et au Bailliage de Guernesey. Etendu avec effet au 14 mars 1974 à Hong Kong.
Cette Convention continue de s'appliquer à Hong Kong, Chine à compter du 1er juillet 1997.
 - 3) Etendu aux Antilles néerlandaises et à Aruba.
 - 4) Le Groenland et les Îles Féroé doivent être considérés comme des territoires auxquels la Convention ne pourra s'appliquer qu'après notification expresse.
 - 5) Etendu à la Principauté de Liechtenstein aussi longtemps que celle-ci sera liée à la Suisse par un traité d'union douanière.
 - 6) La Convention s'étend à l'ensemble du territoire douanier des États-Unis qui comprend les 50 États, le district de Columbia et Porto-Rico.
-